

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit:	AGTIV [®] REACH ^{MC} P
Numéro d'enregistrement:	ACIA: numéro d'enregistrement 2022031S <i>Loi sur les engrais</i>
Utilisation:	Inoculant mycorhizien pour l'agriculture
Restriction d'utilisation:	Aucune
Fabricant:	Premier Horticulture Ltée, 1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, QC, G5R 6C1
Téléphone en cas d'urgence:	1-800-606-6926 Disponible de 8h00 à 17h00 HNE, du lundi au vendredi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification :**

En accordance avec :

SIMDUT 2015-Canada

Législation (EC) No 1272/2008 (CLP)/REACH 1907/2006 [modifiée par 453/2010] - Union Européenne

SIMDUT: Non classifié**CLP:** Non classifié**Pictogramme(s):**

Non applicable.

Mention d'avertissement

Non applicable.

Mention(s) de danger

Non applicable.

Conseil(s) de prudence

Non applicable.

Autres dangers

Poussières nuisibles.

Ce produit contient de la tourbe:

La tourbe de sphaigne ou les produits à base de tourbe ne figurent pas expressément sur la liste des substances dangereuses et toxiques de l'OSHA (norme sur la communication des dangers 29 CFR 1910.1200), mais ils y sont classés comme « particules non réglementées ailleurs » (PNRA) et sont classés comme « poussières nuisibles » ou « particules non classées ailleurs » (PNCA) par l'ACGIH.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	Numéro CAS	%
Tourbe	Non applicable	60-70
Ingrédients non contrôlés	Non applicable	30-40

Les concentrations sont exprimées en % poids/poids

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation:

Respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

Peau:

Laver soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de complication.

Symptômes et effets importants:

Aucune donnée connue.

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial:

Aucune donnée connue.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs**Agents extincteurs appropriés:**

Eau.

Agents extincteurs inappropriés:

Aucune donnée connue.

Dangers spécifiques du produit dangereux:

La décomposition thermique peut libérer du CO, CO₂ et des hydrocarbures.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome.

La combustion peut se poursuivre dans les sacs ou les tas après l'extinction des flammes à la surface. Déchirer les sacs ou briser les tas pour assurer une extinction complète. Éviter le soulèvement de la poussière. Les produits libérés par la décomposition thermique sont principalement les mêmes que ceux libérés par le bois ou les matières végétales. La tourbe sèche peut enflammer les produits à base de pétrole.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**Précautions individuelles:**

Prévoir une ventilation adéquate ou utiliser un respirateur homologué. Le port de gants de protection et d'un équipement de protection des yeux est recommandé.

Procédures d'urgence:

Aucune donnée connue.

Précautions environnementales:

Aucune donnée connue.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Utiliser un aspirateur de poussière. Si un balayage est nécessaire, éviter le soulèvement de la poussière en utilisant un anti-poussière tel que de l'eau. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Éviter de respirer les poussières.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:**

Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter la génération de poussière pendant la manutention ou utiliser un respirateur homologué. Éviter de respirer les poussières et éviter le contact direct les blessures ouvertes. Le port de gants de protection et d'un équipement de protection des yeux est recommandé.

Conditions relatives à la sûreté en matière de stockage:

Éviter le gel, les hautes températures et l'exposition directe au soleil.

Incompatibilités:

Aucune donnée connue.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**PARAMÈTRES DE CONTRÔLE**

Valeurs limites d'exposition professionnelle				
NOM	OSHA PEL		ACGIH TLV	
	TWA (respirable)	TWA (total)	TWA (respirable)	TWA (inhalable)
Tourbe	5 mg/m ³	15 mg/m ³	3 mg/m ³	10 mg/m ³

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Utiliser une ventilation naturelle ou mécanique pour garder le niveau de poussière sous les valeurs limites d'exposition PEL ou TLV.

Mesures de protection individuelle**Yeux/visage:**

Il est recommandé de porter un équipement de protection des yeux.

Peau:

Il est recommandé de porter des gants de protection.

Voies respiratoires:

Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la concentration en particule volatiles est suspectée être au-dessus des limites d'exposition.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Poudreux; noir
Odeur	Odeur de terre
Seuil olfactif	Pas de donnée disponible
pH	Pas de donnée disponible
Point de fusion/ point de congélation	Pas de donnée disponible
Point d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Pas de donnée disponible
Inflammabilité (solide et gaz)	Pas de donnée disponible
Limite inférieure/ supérieure d'explosibilité	Non applicable
Tension de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (air=1)	Non applicable
Densité relative (eau=1)	Pas de donnée disponible
Solubilité	Non soluble
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log Kow)	Pas de donnée disponible
Température d'auto-inflammation	500°F/260°C
Température de décomposition	Pas de donnée disponible
Viscosité	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité:**

Non réactif.

Stabilité chimique:

Stable.

Risques de réactions dangereuses:

Aucune donnée connue.

Conditions à éviter:

Éviter le gel, les hautes températures et l'exposition directe au soleil.

Matériaux incompatibles:

Aucune donnée connue.

Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut libérer du CO, CO₂ et des hydrocarbures.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Voies d'absorption:**

Aucune donnée connue.

Toxicité aiguë :

Aucune donnée connue.

Irritation et corrosion de la peau:

Aucune donnée connue.

Irritation et lésions oculaires graves:

Aucune donnée connue.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Aucune donnée connue.

Toxicité pour certains organes cibles**Exposition unique:**

Aucune donnée connue.

Exposition répétée:

Aucune donnée connue.

Cancérogénicité :

Aucune donnée connue.

Toxicité pour la reproduction**Effets néfastes sur le développement de l'embryon ou du fœtus:**

Aucune donnée connue.

Effets néfastes sur les fonctions sexuelles et la fertilité:

Aucune donnée connue.

Effets sur ou via l'allaitement:

Aucune donnée connue.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune donnée connue.

Information supplémentaire:

Aucune donnée connue.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité:**

Aucune donnée connue.

Persistance et dégradation:

Aucune donnée connue.

Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée connue.

Mobilité dans le sol:

Aucune donnée connue.

Autres effets nocifs:

Aucune donnée connue.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les matières résiduelles de ce produit ne sont pas considérées comme dangereuses. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

SECTION 14. TRANSPORT INFORMATION

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses (TMD) du Canada.

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport par voie terrestre des Marchandises dangereuses (ADR/RID) de l'Europe.

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport par voie fluviale des Marchandises dangereuses (AND) de l'Europe.

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport maritime International des Marchandises dangereuses (IMDG).

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport aérien des International Marchandises dangereuses (ICAO-TI / IATA-DGR).

Dangers environnementaux :

Aucune donnée connue.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

Précautions spéciales concernant le transport :

Aucune donnée connue.

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Information additionnelle:**

L'information ci-dessus est, au meilleur de notre connaissance, exacte à la date de préparation de la FDS mais ne doit pas être interprétée comme une déclaration de garantie d'exactitude ou d'exhaustivité des renseignements qu'elle contient. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et Premier Horticulture Ltée n'assume aucune responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou autres dommages directs et/ou indirects pouvant résulter de l'usage de cette information. L'utilisateur a la responsabilité de s'informer de la pertinence de l'information présentée ci-dessus pour l'emploi projeté. Pour plus d'informations : www.premiertech.com/global

FDS rédigée par: Premier Horticulture Ltée

Date d'émission: 2018/02

Date de la dernière révision: 2022/11

Glossaire des abréviations
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ACIA: Agence Canadienne d'Inspection des aliments
ANSES: Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation
CAS: Chemical Abstracts Service (Registration number)
CLP: Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
HNE: Heure Normale de l'Est
NIOSH: National institute for Occupational Safety and Health
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible Exposure Limit
RSST : Règlement sur la Santé et la Sécurité au Travail
SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au travail
TLV: Threshold Limit Value
TWA: Time-Weighted Average
VEMP: Valeur d'Exposition Moyenne Pondérée